

POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

À l'entreprise _____, nous nous efforçons de favoriser et d'appliquer une culture de compréhension envers les principes et les exigences en matière de soins des animaux qui permettront à notre volaille d'être en bonne santé, productive et en sécurité et ainsi de maintenir un niveau de bien-être optimal. Aucun oiseau ne sera manipulé ou stressé de manière indue et non justifiée.

Il relève de la responsabilité de chaque gestionnaire, employé et/ou visiteur de signaler au propriétaire tout acte d'une personne qui pourrait faire preuve de cruauté, d'abus et/ou de négligence envers de la volaille.

Notre entreprise s'engage à respecter des normes élevées de bien-être animal pour chaque oiseau, pendant toute la durée de leur séjour à la ferme. Cela inclut l'euthanasie. Un plan d'euthanasie écrit est examiné chaque année et révisé si nécessaire. Nous veillons à ce que nos poules pondeuses soient logées dans un environnement sûr où les matériaux utilisés dans la construction du système de logement et les équipements auxquels les oiseaux ont accès ne sont pas nocifs ou toxiques pour les oiseaux.

Le propriétaire comprend et accepte que les employés et les visiteurs aient à signaler toute forme de cruauté auprès de la FPOQ ou du MAPAQ s'ils en sont témoins.

Tous les employés à notre service comprennent que nous avons une politique de tolérance zéro à l'endroit du traitement inacceptable de nos animaux. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement de la volaille sous nos soins ne sera pas tolérée et peut donner suite à des mesures disciplinaires immédiates pouvant inclure le licenciement. Tous les incidents d'abus potentiel des animaux, de négligence ou de cruauté doivent être déclarés à la direction immédiatement.

L'administration de soins appropriés à nos animaux est une priorité absolue et importante parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

Nom du producteur (lettres moulées)

Signature du producteur

Date (aaaa-mm-jj)